



**Sainte-Anne-
des-Plaines**

AVIS PUBLIC

Promulgation du règlement n° 1031-1

Avis public est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

QUE le règlement numéro 1031-1 modifiant le règlement numéro 1031 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 500 000 \$ et ainsi porter l'emprunt total pour ce projet à 900 000 \$ a été adopté par le Conseil municipal le 10 janvier 2023.

Le règlement numéro 1031-1 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villesadp.ca ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 17^e jour du mois de février 2023.

Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.
Greffière